

# DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251127-D20252711002-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

### Séance du 27 novembre 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
21/11/2025
Date d'affichage
15/12/2025

Objet de la Délibération
<b>DM4 réintégration de frais D'étude</b>

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

**EXCUSES** : Rachel VITTE, (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Isabelle DUCHEMIN

**ABSENTS** : Arnold MORANDAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurence BOUCHARD

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'intégrer les frais d'études relatifs aux travaux de l'aire de jeux.

Les écritures suivantes sont proposées :

- Dépenses d'investissement  
Chapitre 041 article 212 : 516.53 €
- Recettes d'investissement  
Chapitre 041 article 203 : 516.53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les écritures ci-dessus,  
CHARGE le Maire d'établir la décision modificative correspondante

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2025  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



# Commune de LENT

## DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS N°2-2025 -DM5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251202-DM522025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Le Maire de la Commune de Lent,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 27 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections soit :

Dépenses réelles Section de fonctionnement	Dépenses réelles Section d'investissement
1 071 450.58 €	544 236.64 €
7,5 % = 80 358.79 €	7,5 % = 40 817.75 €

### Décide

**ARTICLE 1** : De procéder aux virements de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	212	non	Prévisions Budgétaires	- 12 950 €
20	203	non	Prévisions Budgétaires	+ 12 950 €

**Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :**

Dépenses réelles en fonctionnement	80 358.79 €
Dépenses réelles en investissement	20 433.76 €

**ARTICLE 2** : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ARTICLE 3** : Monsieur le maire est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète de l'AIN
- au comptable public assignataire.

Fait à LENT le 2 décembre 2025

Le Maire,  
Yves CRISTIN



DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251127-D20252711001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

## Séance du 27 novembre 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

**EXCUSES** : Rachel VITTE, (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Isabelle DUCHEMIN

**ABSENTS** : Arnold MORANDAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurence BOUCHARD

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, du programme de coupes de bois à l'état d'assiette de la forêt communale, proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2026. Cette proposition résulte du plan de gestion de la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le programme de coupe de bois 2026 proposé par l'ONF ainsi qu'il suit :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé m <sup>3</sup>	Surface ha	Année prévue	Année de décision
18	IRR	81	1.5	2026	2027
19	IRR	81	1.6	2026	2027
5	IRR	50	1.6	2026	2027
6	IRR	39	1.3	2026	2027
20	IRR	148	3.6	2026	2027

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2025  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



# DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251127-D20252711004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

### Séance du 27 novembre 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
21/11/2025
Date d'affichage
15/12/2025

Objet de la Délibération
Refacturation constat D'huissier chemin des plaines

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

**EXCUSES** : Rachel VITTE, (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Isabelle DUCHEMIN

**ABSENTS** : Arnold MORANDAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurence BOUCHARD

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée de la dégradation du chemin des Plaines, sur la bande de roulement récemment refaite, ainsi que sur les accotements et fossés.  
Des travaux de débardage forestiers ont eu lieu depuis les parcelles A 183 et A 184, sans aucune autorisation, constatés le 16 mars 2025.

La commune a donc sollicité l'intervention d'un commissaire de justice afin de constater les dégâts causés. Ce qui a engendré un coût pour la commune d'un montant de 431.28 €.

Ces dégradations ont fait l'objet d'une reprise de revêtement par la commune, afin de limiter le risque en raison des intempéries hivernales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'imputer au propriétaire des parcelles A 183 et A 184 la somme de 431.28 € (quatre cent trente et un euros et vingt-huit cents) concernant le constat d'huissier.  
CHARGE le Maire d'établir le titre correspondant

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2025  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



DÉLIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251127-D20252711003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

## Séance du 27 novembre 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
21/11/2025
Date d'affichage
15/12/2025

Objet de la Délibération
Facturation de défrichement D'un terrain A584-A585

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

**PRESENTS** : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST  
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

**EXCUSES** : Rachel VITTE, (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Isabelle DUCHEMIN

**ABSENTS** : Arnold MORANDAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurence BOUCHARD

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée que des parcelles de terrain ne sont pas entretenues et génèrent la propagation d'espèces de végétaux indésirables et allergisants, de nids de frelons et un risque d'incendie en été. Les parcelles concernées sont identifiées Section A 584 et A 585, et se situent derrière le cabinet médical.

Un courrier recommandé accusé de réception a été envoyé le 22 juillet 2025 au propriétaire, sans réponse en retour. Un devis de nettoyage du terrain a été établi le 17 octobre 2025 pour un montant de 192 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DECIDE de faire nettoyer ce terrain et d'imputer le coût au propriétaire soit 192 € (Cent quatre-vingt-douze euros)

CHARGE le Maire d'établir le titre correspondant.

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2025  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Yves CRISTIN



# Commune de LENT

## DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS N°3-2025 –DM6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20251209-DM632025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025

Le Maire de la Commune de Lent,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 27 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections soit :

Dépenses réelles Section de fonctionnement	Dépenses réelles Section d'investissement
1 071 450.58 €	544 236.64 €
7,5 % = 80 358.79 €	7,5 % = 40 817.75 €

### Décide

**ARTICLE 1** : De procéder aux virements de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
65	65561	non	Prévisions Budgétaires	- 2 841.45 €
014	739211	non	Prévisions Budgétaires	+ 2 841.45 €

**Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :**

Dépenses réelles en fonctionnement	77 517.34 €
Dépenses réelles en investissement	20 433.76 €

**ARTICLE 2** : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ARTICLE 3** : Monsieur le maire est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- à Madame la Préfète de l'AIN
- au comptable public assignataire.

Fait à LENT le 9 décembre 2025

Le Maire,  
Yves CRISTIN

